

Arrondissement de
RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-002

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février,

**DATE
DE CONVOCATION**
09 février 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
09 février 2022

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, MEY, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, LWAMBA MAKANYAKA, RAOUL et SELBONNE
Messieurs MONNARD, PERON, POINGT et VILLOING ; Conseillers Municipaux délégués
Madame DUTU
Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

Absente excusée : 1
Madame Lopes

Absents excusés et représentés : 8
Mesdames Baselto, Chiakh, Gorbena, Hocde et Pascoal; Messieurs Ibrahim, Le Moing et Mare

Pouvoirs : 8
Madame Baselto donne pouvoir à Madame Dutu
Madame Chiakh donne pouvoir à Monsieur Moussa
Madame Gorbena donne pouvoir à Madame Rousseau
Madame Hocde donne pouvoir à Monsieur Gerbouin
Madame Pascoal donne pouvoir à Madame Lwamba Makanyaka
Monsieur Ibrahim donne pouvoir à Monsieur Dainville
Monsieur Le Moing donne pouvoir à Monsieur Raoul
Monsieur Mare donne pouvoir à Monsieur Bourgoin

**Programmation 2023
Politique de la Ville –
Approbation des demandes
de subventions auprès du
dispositif REAAPY**

Secrétaire de séance : Nathalie Raoul

La séance étant ouverte à 19H00

Objet : Programmation 2023 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif REAAPY

Secteur : Politique de la Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu le Contrat de Ville intercommunal signé le 06 octobre 2015 ;

Considérant la nécessité de mobiliser les crédits de droit commun ;

Considérant l'action inscrite dans la programmation annuelle dans le cadre du soutien à la Parentalité :
- Actions Collectives Familles et Parentalité ;

Considérant l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 02 février 2023,

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} : Approuve l'action développée dans le cadre du soutien à la Parentalité pour l'année 2023

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du dispositif Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY).

Article 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Article 4 : Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS DONT LE SECRETAIRE DE SEANCE

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 15 février 2023

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

